

1003671602

DATE DEPOT : 2010-04-27

NUMERO DE DEPOT : 36716

N° GESTION : 2010B09235

N° SIREN : 521934877

DENOMINATION : DREAMWELL

ADRESSE : 111 avenue Victor Hugo 75116 Paris

DATE D'ACTE : 2010/03/26

TYPE D'ACTE : DECISION DES ASSOCIES

NATURE D'ACTE : NOMINATION DE GERANT(S)

DREAMWELL

Société à Responsabilité Limitée
au capital de 20.000 Euros

Siège social :
111 AVENUE VICTOR HUGO
75116 PARIS

SIREN : En cours d'immatriculation

PREMIERE DELIBERATION DE LA COLLECTIVITE DES ASSOCIES

L'an deux mille dix, et le vingt-six mars, à treize heures, les associés se sont réunis au 111 avenue Victor Hugo – 75116 Paris en assemblée générale ordinaire.

LES SOUSSIGNES :

Madame Nancy WALSCHAP
demeurant 2 rue de la Ferme – 78150 Le Chesnay
né le 16 mars 1959 à Willebroek (Belgique)
de nationalité belge, mariée

Monsieur Olivier DUGUET
demeurant 32 avenue du bois - 92430 Marnes La Coquette
né le 9 avril 1968 à Paris 13^{ème}
de nationalité française, célibataire.

La Sarl RIVAL Communication au capital de 15 200 € immatriculée au RCS Paris B 400 363 198 et dont le siège social est 39, rue Vineuse 75116 Paris prise en la personne de ses représentants légaux domiciliés audit siège

Agissant en qualité de seuls associés de la Société à Responsabilité Limitée DREAMWELL au capital de 20.000 euros, dont le siège social est fixé 111 avenue Victor Hugo – 75116 Paris, et représentant plus de la majorité requise en fonction des statuts, et qu'en conséquence l'assemblée générale ordinaire est habilitée à prendre toutes les décisions, conformément aux dispositions de la loi et des statuts.

WJ. Duguet FC

NOMINATION DU GERANT

Monsieur Olivier DUGUET

demeurant 32 avenue du bois - 92430 Marnes La Coquette

né le 9 avril 1968 à Paris 13^{ème}

de nationalité française, célibataire.

est nommé **Gérant** de la société pour une durée indéterminée.

Monsieur Olivier DUGUET a fait savoir par avance qu'il acceptait ce mandat et qu'il n'exerçait aucune fonction et n'était frappée d'aucune mesure susceptible de lui interdire l'exercice de la fonction de gérant.

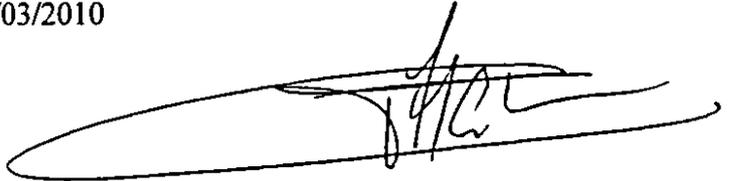
Monsieur Olivier DUGUET est tenu de consacrer tout le temps nécessaire aux affaires sociales.

Dans les rapports avec les tiers, les pouvoirs du gérant sont les plus étendus pour agir en toute circonstance au nom de la société, sous réserve des pouvoirs que la loi attribue expressément aux associés.

Dans ses rapports avec les associés, le gérant peut faire tous actes de gestion dans l'intérêt de la société.

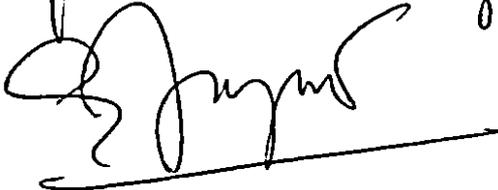
Fait en quatre exemplaires, à Paris, le 26/03/2010

Les Associés



Monsieur Olivier DUGUET (1)

Bon pour acceptation
des fonctions de gérant.



hty.

(1) Pour le gérant uniquement, signature précédée de la mention manuscrite "Bon pour acceptation des fonctions de Gérant".